



*« ...Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.*

*Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,
II repasse des collerettes
Et cisèle des boutons-d'or... »*

Théophile Gauthier



« Dispositif 1 000 000 d'arbres pour la région Hauts de France »

Le plan arbres de la Région vise à mobiliser les acteurs locaux en faveur du reboisement et de la renaturation du territoire.

L'une des régions les moins boisées de France veut retrouver un peu de verdure. Annoncé en fin d'année 2019 par la Région, le plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » a été adopté par la commission permanente, le 30 avril 2020.

Il n'est plus à démontrer que la plantation d'arbres (mais aussi d'autres plantations telles que des arbustes ou des haies) améliore la qualité de l'environnement dans la lutte contre le changement climatique. Par la « séquestration » du carbone dans l'air, mais aussi parce qu'elle est propice au développement de la biodiversité, de l'amélioration du cadre de vie (notamment en milieu urbain) ou qu'elle aide encore à l'infiltration des eaux pluviales.

La Région a donc décidé d'engager une enveloppe de 2 millions d'euros dans ce défi : **« La plantation d'arbres dans les Hauts-de-France »**.



Pour notre commune, le dossier suivi par Jacques Bocquet, conseiller délégué au développement durable, a été validé par la Région Hauts de France et une subvention pour l'acquisition de 3 000 plants d'essences locales a été octroyée.

Pour les plantations, la commune a recours à l'entreprise « ActiPaysage ».

Hauts-de-France propres 2021

Hauts-de-France
PROPRES

#hdfpropres

**Ensemble,
nettoyons notre région !**

Cette année, la Région et les fédérations de chasse et de pêche organisent **la cinquième édition de Hauts-de-France Propres**. Entreprises, écoles, associations, collectivités, citoyens... chacun peut agir ! Deux solutions s'offrent à vous : organiser un ramassage ou prendre part à l'un d'entre eux.

Compte tenu des récentes annonces gouvernementales et du contexte sanitaire, l'opération Hauts-de-France Propres qui devait se tenir les 19/20/21 mars, est reportée au mois de mai (sous-réserve de l'évolution favorable du contexte sanitaire). (<https://www.hautsdefrance-propres.fr>)

Parrainez un bac à fleurs !



À proximité de votre habitation, se trouve un panneau d'entrée ou de sortie de village avec un bac fleuri ? Vous pouvez le parrainer et vous engager à l'entretenir durant la « belle saison » (désherbage, plantation, arrosage).

Pour cela il vous suffit de vous inscrire auprès de Jacques Bocquet : 07 50 82 20 55 jacquesbocquet@orange.fr

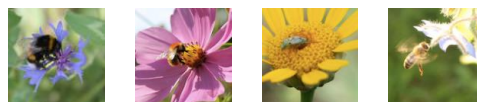
Des carrés potagers seront disponibles à côté de la ferme marcotte. Les habitants du quartier (Audenthun et chemin des Lilas) pourront s'inscrire en Mairie pour en bénéficier.

La presse en a parlé

ZUDAUSQUES. Cette année, il fallait trouver une formule pour remplacer la cérémonie des vœux. Dans un premier temps, le bulletin d'informations a été étoffé. « *Il nous fallait aussi un message d'espoir pour la population qui en a besoin* », commente le maire, Didier Bée, qui a choisi avec son équipe d'accompagner le bulletin d'un sachet de graines de fleurs champêtres. « *Les fleurs, c'est la beauté de la vie et notre petit geste a aussi une portée écologique.* »

Des couleurs dans nos jardins

La prairie fleurie : un milieu très favorable à la biodiversité : insectes pollinisateurs, oiseaux, hérissons...



Dès les beaux jours venus, semez votre prairie fleurie (même toute petite), un petit coin de nature sauvageonne dans votre jardin, et dès la floraison envoyez à

la mairie votre plus jolie photo, nous les assemblerons pour en faire un cadre.





Les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas l'organisation de la traditionnelle Chasse aux Oeufs le lundi de Pâques.



Les enfants sont invités à décorer un œuf et à le ramener à la mairie le vendredi 2 avril de 16h30 à 18h. En échange de leur œuf, une petite gourmandise chocolatée leur sera distribuée.

Pour vider l'œuf, vous pouvez suivre le lien suivant : <https://youtube/t-Ydd15gYCY>



Les œufs seront ensuite exposés à la bibliothèque.

Pour participer, vous devez inscrire votre enfant soit par le messenger du facebook de la commune de Zudausques, soit en indiquant sur un papier libre le nom et prénom de votre enfant qui sera déposé à la mairie, soit par sms au 0681048222 (Anne-Gaëlle) le tout avant le 26 mars 2021.



Des nouvelles de l'A L S H...



Le centre de loisirs a accueilli pendant la première semaine des vacances de février 16 enfants de 4 à 6 ans et 17 enfants de 7 à 11 ans sur le thème du carnaval.

Malgré les conditions sanitaires, ils ont pu participer à de nombreuses activités manuelles, un super loto mais aussi des jeux en extérieur ... toujours masqués pour les 7-11 ans ! Sans oublier notre danse du centre ! Merci à l'association Art Groupe pour l'activité proposée : fabrication de masques à partir d'objets en plastique de récupération et à La Bonne Pioche, magasin de jeux, pour son animation jeux de société pour les deux groupes d'enfants.

L'équipe du centre de loisirs sera ravie de retrouver les enfants la première semaine des vacances de printemps du 26 au 30 avril.

C'est le printemps!

Centre de loisirs de ZUDAUSQUES

Du 26 au 30 avril 2021 Ouvert aux enfants
9h-12h/13h30-16h30 de 4 à 11 ans

CANTINE POSSIBLE SUR RÉSERVATION
GARDERIE : 7H45-9H ET 16H30-17H30

INSCRIPTION À LA SALLE D'HONNEUR DE ZUDAUSQUES
SAMEDI, 10 AVRIL DE 10H À 11H30



Le nouveau site de la commune de Zudausques

zudausques.fr

Conçu et développé de façon à pouvoir s'adapter à toutes les résolutions d'écran, vous y retrouverez les rubriques actualisées de l'ancien site, présentées sous une forme plus moderne et plus dynamique...

Merci à Pascal Dubar pour son implication dans ce dossier.

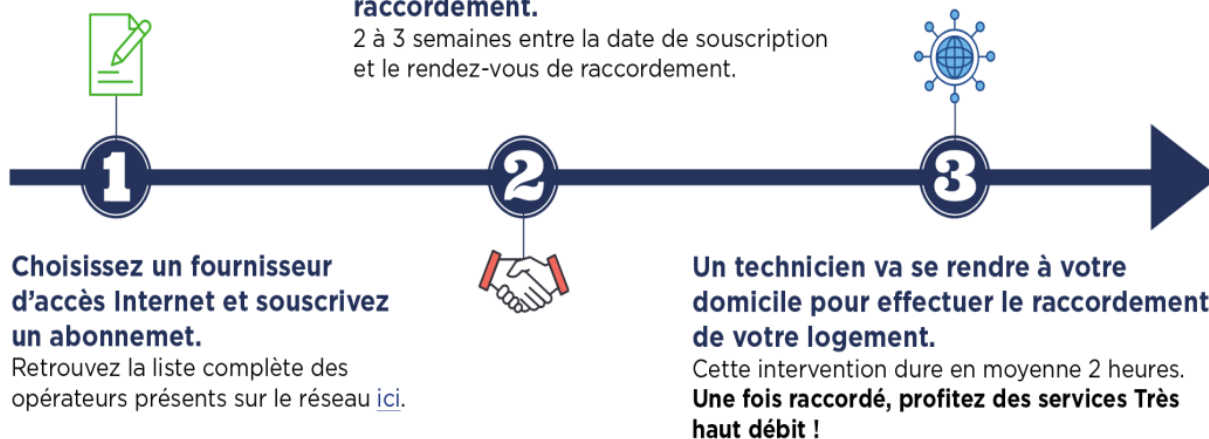
Arrivée de la fibre sur Zudausques

Le déploiement de la fibre sur notre commune est presque achevé, la commercialisation des services va s'engager dès à présent. La société CAP Fibre a obtenu l'installation de 680 000 prises dans les Hauts de France, c'est elle qui gèrera l'exploitation jusqu'en 2041.

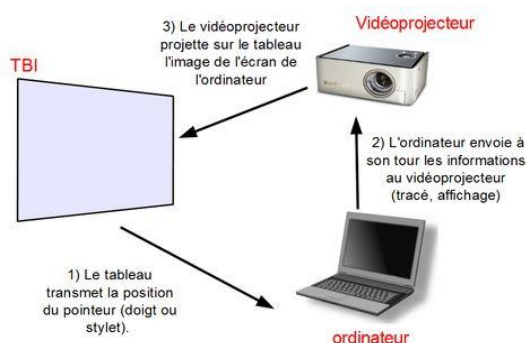
Le raccordement à la fibre optique, c'est facile !

Le fournisseur d'accès vous propose un rendez-vous pour effectuer le raccordement.

2 à 3 semaines entre la date de souscription et le rendez-vous de raccordement.



Plus d'informations : <https://capfibre.fr/comment-avoir-la-fibre-optique-chez-moi>



L'école à l'ère du numérique

Pour répondre à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Plan de relance-continuité pédagogique), la commune prépare un dossier de candidature. Le projet d'équipement doit participer aux objectifs de renforcement des apprentissages (acquisition des fondamentaux), renforcer la dimension inclusive de l'école, favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques,

favoriser la relation entre les familles et l'école, développer un ENT (Espace Numérique de Travail), ou une plateforme collaborative.... La subvention de l'État couvrirait 70% de la dépense engagée. Le conseil municipal du 5 février 2021 a voté une participation maximale de la commune de 15 000 €

À la rentrée prochaine, l'école fonctionnera avec une classe supplémentaire, qui s'installera dans la nouvelle salle aménagée à côté de la bibliothèque. Cette salle est déjà équipée de nouvelles tables et chaises. Les enfants seront ainsi accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Et si on empruntait la voiture électrique de la commune ?

Bientôt une réalité à Zudausques...

Par décision prise lors du conseil municipal du 5 février 2021, la commune a acté la décision d'adhérer au dispositif collectif de vélo-auto-partage, développé par la CCPL dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), d'acquérir un véhicule électrique de tourisme 7 places, Nissan Evalien et 3 vélos à assistance électrique.

La base se situera devant l'estaminet La Trousse Bière.

Hors travaux de voirie le reste à charge de la commune est estimé à environ 8 000€

L'auto-partage c'est quoi ?



La CCPL souhaite amplifier les actions en faveur d'une autre mobilité :

- plus sobre en énergie,
 - plus solidaire, en s'intéressant en particulier aux besoins de publics spécifiques (ménages en difficulté, non-motorisés, jeunes, personnes âgées) et en s'appuyant sur les pratiques de partage)
 - et plus efficace, par l'amélioration de la qualité des aménagements (modes doux, espaces d'attente pour les transports en commun ou le covoiturage) et par le développement de réelles alternatives à la voiture individuelle.
- Offrir une mobilité plus sobre, plus solidaire et plus efficace en milieu rural



Pèlerinage de la VIA FRANCIGENA

Le concours des "Bonnes Pratiques" dédié aux communes et associations fait son retour le long de la Via Francigena

Après le succès de la dernière édition, l'Association Européenne des Chemins de la Via Francigena a décidé de **proposer à nouveau le défi** aux collectivités publiques, aux associations, aux structures d'accueil touristique et aux particuliers sur **tout le parcours de la**

Via Francigena, de Canterbury à Santa Maria di Leuca, sur un parcours de **3200 km**.

Les pèlerins passeront par Zudausques le lundi 21 juin avant de rejoindre Wisques, village étape.

Demande d'inscription de la VIA FRANCIGENA au patrimoine mondial de L'UNESCO



La commune de Zudausques souhaite soutenir une candidature de classement de la VIA FRANCIGENA au patrimoine mondial de l'UNESCO, inscription qui contribuerait à enrichir l'histoire et l'attractivité de son territoire.



Vous possédez un chien de première ou deuxième catégorie

Vous êtes concerné par la législation sur les chiens dangereux

Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux »

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques.

Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés

comme dangereux ([article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime](#)), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques ([article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime](#)).

La municipalité doit être en mesure de transmettre aux services de la préfecture une liste avec le nom des propriétaires de chiens de catégorie 1 et de catégorie 2. Si vous possédez un chien de l'une de ces 2 catégories, merci de vous rapprocher de la mairie.

Élection législative partielle : les dates du 4 et 11 avril retenues



Par décret du 18 février 2021, les électeurs de la sixième circonscription législative du Pas-de-Calais sont convoqués le dimanche 4 avril 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 11 avril 2021, en vue de procéder à l'élection du député de leur circonscription à l'Assemblée nationale.

Pour rappel, la 6e circonscription qui concerne les **cantons de Ardres, Desvres, Fauquembergues, Guînes, Heuchin, Lumbres et Marquise**, soit 164

communes, n'a plus de député depuis la prise de fonction au gouvernement de Brigitte Bourguignon en juillet dernier et le refus de siéger de son suppléant, Ludovic Loquet (maire d'Ardres).

Après avoir été repoussées deux fois fin 2020, les législatives partielles devraient -enfin- avoir lieu les 4 et 11 avril prochains... si le coronavirus le permet

Les travaux route de Licques

Le dossier portant étude du projet de rénovation de la route de Licques touche à sa fin. Autant que faire se peut et compte tenu des contraintes inhérentes à une route départementale, le bureau d'étude et la municipalité ont pris en compte les nombreux retours des riverains suite au questionnaire qui leur avait été distribué.

Vaccination COVID

Les personnes qui souhaitent obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner doivent se rapprocher de leur médecin traitant ou de la plateforme « Doctolib » : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19>

Retrouvez les décisions et comptes rendus du conseil municipal sur le site zudausques.fr